

Je crée ma boîte  
j'ai le bon réflexe

**CRÉ ART BÂT**<sup>®</sup>  
CRÉATION · ARTISANS · BÂTIMENT



**Parce que les métiers du bâtiment ont de fortes particularités,  
la CAPEB Charente-Maritime vous propose un accompagnement spécifique bâtiment  
Cré.Art.Bât pour les entreprises nouvellement créées (1 à 3 ans) ou en projet de  
création.**

Cré . Art . Bât c'est construire :

- Votre statut juridique et fiscal
- Vos prix de vente
- Les achats de vos matériaux
- Assurances
- La rédaction de vos devis
- Vos taux de TVA
- Vos qualifications
- Votre communication

Outils pratiques  
et modèles  
de documents  
remis en fin  
de session

- **Durée** : 2 jours
- **Lieu** : CAPEB Charente-Maritime – 107 avenue Michel Crépeau 17000 LA ROCHELLE
- **Horaires** : 09H00/17H00
- **Coût** : **280 € Nets** (Financement possible, nous contacter)

Bulletin d'inscription à envoyer par mail à [corinne.gaudin@capeb-charente-maritime.fr](mailto:corinne.gaudin@capeb-charente-maritime.fr)

Nom/Prénom : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Profession(s) : \_\_\_\_\_ Date d'installation : \_\_\_\_\_

Portable : \_\_\_\_\_ e-mail : \_\_\_\_\_

Financement : FAFCEA  Autre : \_\_\_\_\_

Je souhaite m'inscrire à la session Cré.Art.Bat du:

23 et 24 mars 2026

5 et 6 octobre 2026

Si vous souhaitez des infos complémentaires, contactez la CAPEB Charente-Maritime au  
**05 46 50 01 10**

## **PROGRAMME**

### **Première journée**

8h30 – 9h00	Accueil - Rappel des objectifs et du contexte – Tour de table permettant de poser les attentes des participants
9h00 – 9h30	Qu'est-ce qu'une entreprise ? Illustration par le « Tabouret à 3 pattes » et la pyramide des besoins
9h30 – 10h30	Les différents statuts juridiques
10h30 – 12h00	Les régimes fiscaux  Sur la base d'exemple, les participants s'approprient les règles et méthodes de calcul de l'impôt en fonction des statuts juridiques.
13h30 – 15h00	Le calcul de cotisations sociales - Rappel des différents régimes afin d'affiner le calcul
15h30 – 17h00	Définition des objectifs de temps et de rémunération ; nous faisons réfléchir ici le porteur de projets sur ses objectifs personnels (combien coûte sa vie ?)

### **Deuxième journée**

8h30 – 9h00	Reprise des travaux de la veille
9h30 – 11h00	Intégration des frais généraux spécifiques au secteur du bâtiment : outillage, déplacements, décennale...
11h00 – 12h00	Intervention des collaborateurs de la CAPEB afin d'aborder les questions juridiques liées aux devis, aux conditions générales de vente, au DTU. Les questions de formation et de qualification liées au secteur sont abordées lors de cette intervention  Calcul seuil de rentabilité - Point mort - Construction du compte de résultat prévisionnel
13h30 – 14h00	Construction du compte de résultat en intégrant la question des matières premières  Atelier individualisé permettant de déterminer le choix du statut juridique
14h30 – 15h30	Analyse du calcul, chiffrage devis - Argumentaire hypothèses et analyse
15h30 – 17h00	Se faire connaître quand on démarre

### **Prérequis :**

Aucun pour cette formation

### **Méthode pédagogique :**

Autour d'un outil spécifique aux entreprises du bâtiment, la journée est ponctuée d'apports technique et d'exercices pratiques. Les participants repartent avec l'outil informatique qui leur sera remis sur leur clé USB.